

ARLSC

Suivi des dossiers de l'Association des riverains du lac Saint-Charles

Bulletin de l'ARLSC

Édition automne 2008

Shérif "fais-moi peur" Projet de loi 92
 Comment se sont Analyse des déroulées les inspections lacunes de la future pour l'aménagement des règlementation sur bandes riveraines

Page 2



Project de loi n°92
 Lors maintenant le caractère collectif des riverains du lac et visant à renforcer leur protection



Page 3

Occupons-nous de notre lac!

Ne nous laissons pas encore berner une seconde fois.

Page 4

À qui la faute ?

Exigeons une meilleure protection de propriétaires la qualité de l'eau du lac Saint-Charles.

Page 5

Recours judiciaire
 Plus de 80 riverains contestent le règlement.

Page 6

Bilan Cyano 2008

Les faibles floraisons de cyanobactéries à l'ARLSC? Êtes-l'été 2008 ne signifie pas que "La récréation est finie!!!"

Page 6

Membership

Où en est rendu l'ARLSC? Êtes-vous fidèle?

Page 6



Bilan des négos

Ces citations vous laissent songeur en ces temps de post et pré-campagne électorale ?

Et oui, votre conseil d'administration a aussi été désillusionné suite aux 3 rencontres avec les principaux fonctionnaires et élus impliqués dans l'élaboration du nouveau règlement de sur la renaturalisation des berges du lac Saint-Charles. Fait à mentionner, des représentants de l'APEL étaient présents à la 2^{ème} et à la 3^{ème} rencontres et ceux-ci ne se sont en aucun cas montrés favorables à nos propositions.

Les meilleures citations du maire Labeaume

2007-2008

"Si je suis élu, les arbres vont partir" Novembre 2007

"Taisez-vous, c'est moi qui parle!" 26 Mars 2008

"Vous ne sortirez pas de cette réunion sans arriver à un compromis." 22 Avril 2008

"C'est un privilège d'être riverain ... les riverains veulent non seulement une vue en avant, mais aussi à gauche et à droite ..." 20 Mai 2008

Nous avons rencontré nos vis-à-vis les 26 mars, 22 avril et 26 mai 2008. Le maire a uniquement assisté à une partie de la première rencontre. Malgré le sentiment d'avoir eu une

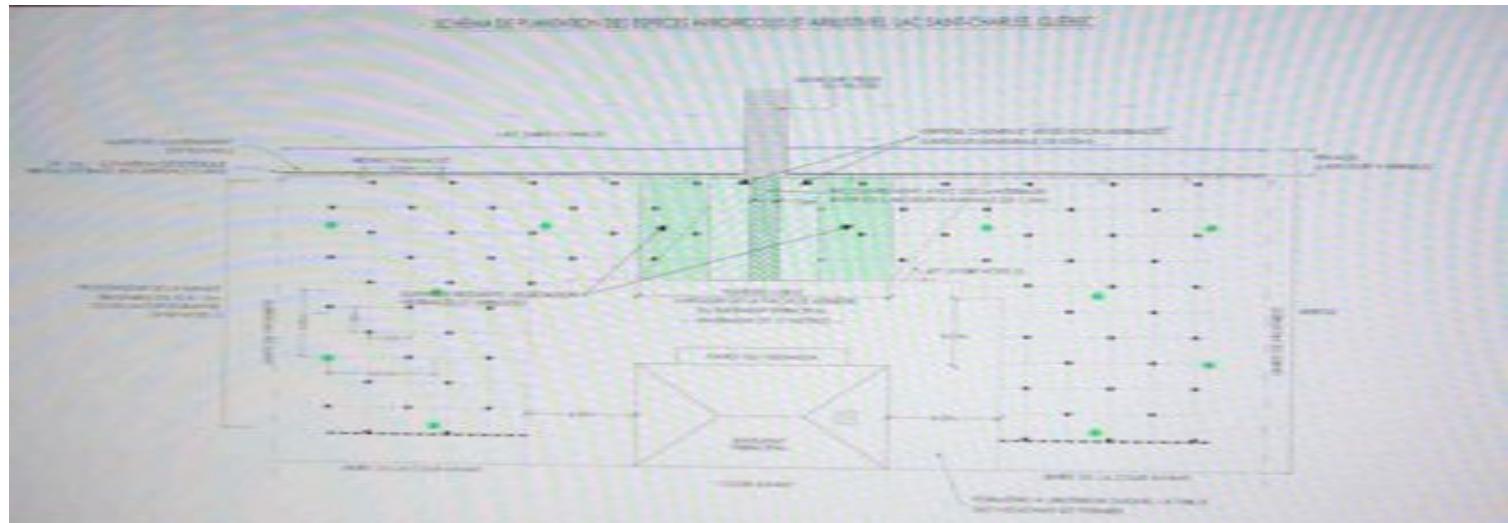
écoute favorable à nos arguments à la dernière rencontre, la réalité nous a vite rattrapés. Ni nous, ni aucun spécialiste n'aurions pu les faire changer d'idée puisqu'au départ, le

but visé était de remettre à l'état "sauvage" les berges du lac.

Il est vrai que le règlement initial a été quelque peu modifié au cours de ces mois de discussions. Par contre, aucune des 5 principales revendications de l'ARLSC n'a été acceptée: plantation d'arbustes uniquement et en conformité avec la liste officielle de la FIHOQ, une renaturalisation de 5 m au lieu de 10 m, sauf sur les terrains avec une pente supérieure à 30%, un droit d'entretien de la végétation, un droit d'accès de 5 m pouvant être tondu et finalement, conserver nos droits acquis.

Le reste, vous le connaissez : le règlement a été adopté le 2 juin et nous vivons avec depuis ...!

Monique Garant
 Secrétaire de l'ARLSC



Shérif "fais-moi peur"

Cette année, la plupart des propriétaires riverains ont fait affaire avec les inspecteurs de la Ville de Québec et de Stoneham en prévision de l'aménagement de leur bande riveraine.

Plusieurs riverains redoutaient, à raison, l'arrogance et le mépris des inspecteurs comme cela avait été le cas pour les riverains voisins de la Ville de Québec lors des plantations à l'automne 2006. Étonnamment, la plupart des inspections se sont bien déroulées et ont même été parfois ... sympathiques !!!

Mais la réalité rattrape toujours très vite les riverains. Comme lors des négociations entre la Ville de Québec et l'ARLSC, les incohérences sont nombreuses entre un face-à-face avec un représentant de la Ville et la rédaction des ententes sur papier. Mais, entre vous et moi, sont-ils vraiment faits par les mêmes personnes?

Inspections

De drôles de choses se sont dites lors des inspections faites, entre autres, par la Ville de Québec.

!!! Plusieurs riverains se sont fait proposer d'abattre des arbres matures puisqu'ils se trouvaient dans leur fenêtre verte de 10 mètres !!!

!!! De plus, les représentants ont dit à certains riverains que les arbres matures étaient devenus inefficaces pour la bande riveraine et qu'il failait les remplacer !!!

Il faut également savoir que ce n'est pas le même discours qui a été tenu par les inspecteurs chez tous les riverains. Certains se sont fait dire qu'ils auraient à 100% les choix d'essences d'arbres et d'arbustes qu'ils ont choisies et que leur emplacement serait respecté. D'autres se sont fait dire qu'ils auraient ce qui resterait en stock, comme en 2006!!!

À ce sujet, sachez que le comité exécutif de la Ville de Québec et ses fonctionnaires nous ont

confirmé, devant témoin, que les choix des riverains pour les emplacements et les essences des végétaux seraient respectés.

De l'inspection au schéma d'aménagement

Donc, après avoir été souvent accommodants (accorder une fenêtre verte de 10 mètres même si la largeur de la maison est moindre, respecter les choix d'essences d'arbres des riverains, conservation des droits acquis sur l'emplacement des quais et decks en bois dans la bande riveraine, etc.) le temps était venu pour les inspecteurs de remettre la patate chaude aux riverains en leur envoyant par la poste leur schéma d'aménagement. Évidemment, bien des surprises attendaient la plupart des riverains. Les accommodements avaient disparu et les choix des essences n'avaient pas toujours été respectés.

Nous vous recommandons donc de toujours mettre par écrit les ententes verbales prises sur le terrain et d'exiger des inspecteurs qu'ils les signent. ATTENTION! Si vous signez un schéma d'aménagement non conforme à vos exigences, ce geste pourrait s'avérer irréversible.

Mariane Robillard
présidente de l'ARLSC



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENT-SIXIÈME LEGISLATURE

Projet de loi n° 92

Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection

Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société (Institut EDS)



Nature Québec

sensible à tous les milieux

Un important projet de loi portant sur la réglementation de l'eau au Québec légiférera bientôt la politique nationale de l'eau du gouvernement du Québec qui, depuis 2002, n'a aucun cadre juridique.

Le 16 octobre dernier, un débat sur ce projet de loi nommé 92 se tenait à l'Université Laval et réunissait des professeurs de l'institut Hydro-Québec en environnement, développement et société (EDS) et des intervenants de deux groupes écologistes.

La loi consiste à rendre l'eau comme un "*patrimoine commun de la nation québécoise*". Selon Paule Halley professeure en droit de l'environnement à l'institut EDS, ces termes installent un certain floue juridique quant à la notion de "*patrimoine*" et "*d'État gardien des intérêts de la nation*". L'eau par ce projet de loi devient-elle un bien de l'État ou un bien commun?

Selon Christian Simard, de Nature Québec, ce projet de loi 92 donne de bons outils au gouvernement pour limiter les exportations d'eau

potable massive que l'Ouest américain, entre autres, convoite depuis un certain temps. Mais, selon lui, cette loi possède toutefois plusieurs lacunes.

Tout comme le précisait Mme Halley, M. Simard déplore que la loi omette de hiérarchiser l'utilisation de l'eau potable au Québec en cas de pénurie et de conflit. Pour l'instant, par exemple, l'embouteilleur d'eau possède les mêmes droits d'utilisation sur la ressource que le citoyen qui s'y abreuve. De plus, selon M. Simard, le manque de volonté politique est flagrant dans ce projet de loi puisqu'il n'impose aucune redevance sur l'utilisation de l'eau, chose que déplore également Frédéric Lasserre, professeur en géographie à l'institut EDS. Ni les embouteilleurs, ni les municipalités, ni les agriculteurs ne devront payer pour les grandes quantités d'eau qu'ils utilisent.

Lors du débat, le public a relevé que le gouvernement se fiait énormément sur les organismes de bassin versant pour asseoir autour d'une même table de concertation tous les acteurs

de l'eau d'un bassin versant. Mais comme le rapporte M. Lasserre, le projet de loi 92 ne prévoit pas de disposition réglementaire qui donnerait un pouvoir suffisant aux organismes de bassin pour intervenir directement auprès des pollueurs.

Jean Landry du Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) est conscient des limites de la concertation et du consensus. Il souhaiterait cependant que le projet de loi 92 oblige les MRC à rendre des comptes au gouvernement face aux recommandations qu'ils proposent dans les plans directeurs de l'eau. Un rapport qui justifierait les actions posées par les MRC, mais également celles qu'elles auraient décidé de mettre de côté.

Mais encore faudrait-il que les écosystèmes aquatiques ainsi que les milieux humides soient intégrés à ce projet de loi pour la protection de l'eau au Québec souligne M. Landry.

Pour lire le projet de loi: www.assnat.qc.ca

Mariane Robillard
présidente de l'ARLSC

Sauvons le “Lac de Québec”

“Il faut arrêter de dilapider les fonds publics à des solutions essentiellement cosmétiques si nous voulons réellement sauvegarder l’environnement du lac Saint-Charles et garantir sa pérennité.”

Richard Morency administrateur ARLSC

Le Lac Saint-Charles est un bien collectif et tout le monde devrait se sentir concerné par l'état de santé de ce réservoir d'eau potable.

Nous, les riverains, sommes parmi les premiers à constater la dégradation de ce plan d'eau et nous pourrions dire que la situation s'est empirée de beaucoup dans les dernières années.

Le plus grand danger pour le lac Saint-Charles est la pollution qui provient principalement des rejets humains. Tout le monde se souvient des épisodes d'apparition des algues bleues et de la panique que cela a semée parmi nos élus municipaux. Mais au lieu d'ouvrir

les yeux et d'attaquer les vrais problèmes, la Ville de Québec fait du tape à l'œil en imposant le reboisement des rives d'une manière abusive et antidémocratique.

Mais pourquoi avons nous été si passifs pendant toutes ces années au lieu d'exiger de la Ville de Québec de mieux protéger la qualité de l'eau du lac Saint-Charles. C'est la même ville qui nous accuse aujourd'hui d'être les principaux responsables de la dégradation du lac.

Comment peut-on prétendre vouloir protéger le réservoir d'eau potable pour un bassin de population de 250 000 habitants et en même temps accepter que des

rejets d'eaux usées des municipalités en amont se déversent dans le lac Saint-Charles? Comment ne pas voir ou vouloir voir que d'autres sources de pollution proviennent de la rivière Huron?

Il faut arrêter de jouer à l'autruche! Nous devons dénoncer publiquement ces aberrations et travailler ensemble si nous voulons préserver une bonne qualité de l'eau et de vie autour du lac Saint-Charles.

Dénonçons ceux qui pensent encore avoir le droit de polluer le « Lac de Québec ».

Peter Siegwald
administrateur de l'ARLSC

“Trouvez l'erreur”!

“Comment peut-on vouer notre confiance aux fonctionnaires qui, malgré des avertissements répétés, ont permis, par leurs actions et inactions, la dégradation actuelle de l'écosystème du lac Saint-Charles?”

Richard Morency administrateur ARLSC

Face à la dégradation accélérée du lac Saint-Charles, l'administration de la Ville de Québec réagit. À défaut d'identifier les responsables, elle recherche des coupables.

Elle pointe “derechef” les riverains et oublie qu'elle est la principale responsable du vieillissement accéléré du lac. Confrontée à cette accusation, la Ville de Québec répond qu'il ne faut pas vivre dans le passé et qu'il faut regarder en avant.

L'ARLSC souhaite, quant à elle, que la Ville de Québec cesse de nier ses responsabilités, qu'elle apprenne de ses erreurs, qu'elle évite de les répéter et qu'elle répare les dégâts.

Selon l'ARLSC, il est inadmissible qu'encore à ce jour,

Construction et gestion du barrage déficientes,

Laxisme face au développement résidentiel dans le bassin versant,

Laisser-aller complet pour les inspections des fosses septiques pendant plus de 10 ans

Absence de contrôle des rejets des municipalités en amont,

Absence de règlementation pour l'épandage d'engrais sur son propre territoire,

Non opposition face à l'aménagement de terrains de golf dans le bassin versant,

Laisser-aller des 50 canaux pluviaux qui se déversent directement dans le lac, etc.

le niveau du lac soit tenu aussi haut tout le long de l'été quand la communauté scientifique établit des liens claires de causes à effets entre l'érosion des berges et le vieillissement accéléré des lacs. “Comment pouvons-nous faire confiance à une ville qui a déversé elle-même à l'été 2008 des refoulements d'égout en amont de sa prise d'eau potable?”

Les riverains sont prêts à assumer leurs responsabilités, mais de façon équitable et démocratique. Le refus de la part de la Ville de Québec de tenir une consultation publique sur le reboisement des berges du lac Saint-Charles, illustre bien l'ouverture démocratique dont elle fait preuve!

Mariane Robillard
présidente de l'ARLSC



Recours judiciaire

Un recours judiciaire a été entrepris par plus de 80 madants riverains du lac Saint-Charles pour contester le caractère abusif du règlement sur la renaturalisation des berges du lac R.A.V.Q. 301 de la Ville de Québec ainsi que le n° 08-578 de Stoneham et Tewkesbury.

Un comité ad hoc nommé Association des riverains pour un règlement équitable (ARRE) s'est chargé du dossier depuis juin 2008.

Une première étape de ce recours a été franchie le 17 septembre dernier lorsqu'une mise en demeure a été envoyée aux maires et conseillers municipaux de la Ville de Québec et de la Municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Un délai de 10 jours a été donné aux municipalités. Ce délai étant expiré, un recours judiciaire a été déposé devant la Cour supérieure du Québec.

Si vous souhaitez être solidaire à ce recours et y apporter votre contribution, vous pouvez rejoindre l'un de ses responsables.

Bertrand Roy: 418-849-8500
 Peter Marcoux: 418-907-7213
 Peter Siegwald: 418-841-2136
 André Rochon: 418-849-1121

Épinettes-Rouges
 baie de l'Écho
 ave Lac-St-Charles
 Stoneham

Bilan Cyano 2008

Les faibles floraisons de cyanobactéries à l'été 2008 ne signifient pas que ... "La récréation est finie !!!"

Au contraire, les fortes précipitations connues durant l'été seront probablement responsables d'un plus grand apport en sédiments et en polluants de toutes sortes, ce qui peut empirer la situation des cours d'eau d'année en année.

Jusqu'à maintenant, à l'été 2008, les épisodes de floraison de cyanobactéries ont été plutôt rares. Il y a eu somme toute plusieurs floraisons isolées, entre autres, dans la baie de l'Écho et à proximité du barrage. Les fortes précipitations, les forts vents, ainsi que le manque chronique de soleil peuvent être responsables de ce répit.

Contrairement à l'an passé, où 122 lacs étaient contaminés, 108 le sont cette année.

Par contre, la présence accrue cette année de plantes aquatiques, tel le myriophylle à épis, n'augure rien de bon pour l'écosystème du lac.

Le CA de l'ARLSC

Membres de l'ARLSC

L'ARLSC compte présentement plus de 200 membres riverains inscrits pour 2008-2009. La plantation effectuée par la Ville de Québec en 2006 a permis de mobiliser les propriétaires riverains voisins d'une bande riveraine appartenant à la Ville de Québec et, depuis 2007, l'arrivée du règlement sur le reboisement des rives a permis de mobiliser davantage les riverains propriétaires jusqu'au lac. Nous sommes donc heureux que la grande majorité des riverains continuent à se regrouper au sein de leur association.

Riverains, à vous la parole!

Ce bulletin d'information est non seulement un moyen pour nous de vous communiquer de l'information au sujet de différents dossiers, mais nous souhaitons qu'il soit pour vous un moyen d'exprimer vos opinions et de partager vos expériences entre riverains. Nous vous invitons donc à communiquer avec nous pour tout texte que vous souhaiteriez faire publier auprès de vos pairs.

Au plaisir de vous lire!

Le CA de l'ARLSC